Réf. Farde e-Assemblées : 2498854

N° OJ : **24**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

Objet : Asbl "Le Renouveau du Quartier-Grand Place".- Subside : 100.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Place Agora abrite un nombre important d'établissements Horeca qui contribuent à l'identité et à l'attractivité du quartier ;

Considérant que l'harmonisation des terrasses (paravents et parasols) des établissements Horeca situés sur la place Agora est susceptible d'améliorer la convivialité et la sécurité du quartier, tout en réduisant les risques d'occupation sauvage et les nuisances rapportées par les commerçants alentour ;

Considérant que l'asbl "Le Renouveau du Quartier-Grand Place" a proposé un projet d'harmonisation des paravents et des parasols pour les établissements Horeca possédant une terrasse dans la zone concernée, qui entre pleinement dans les objectifs ci-dessus, et qu'il convient d'encourager ;

Considérant que l'asbl "Le Renouveau du Quartier-Grand Place" a pour objet statutaire de prendre toutes les initiatives susceptibles de contribuer à la mise en valeur du quartier et que ce projet entre pleinement dans ces missions ;

Considérant que par sa décision d'approbation du budget 2022, le Conseil communal a approuvé l'attribution d'un crédit à répartir entre les différents groupements organisant des animations commerciales ;

Vu les articles 93 et 117 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2001 y relative ;

Vu la délibération du Conseil communal approuvant le budget pour l'exercice budgétaire de 2022 ;

Vu les crédits inscrits à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de l'exercice budgétaire de 2022 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE :

Article 1er - un subside de 100.000,00 EUR est octroyé à l'asbl "Le Renouveau du Quartier-Grand Place" pour le projet d'harmonisation des terrasses de la place Agora (paravents et parasols).

Article 2 - la convention entre la Ville et l'asbl "Le Renouveau du Quartier-Grand Place" ayant pour objet de réguler l'utilisation de ce subside au bénéfice des commerçants de la place Agora est adoptée.

Annexes :

Convention de subside FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)